



SI mixte et à la carte pour l'aménagement de la Vézère (SIAV) (Siren : 251928776)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Allassac
Arrondissement	Brive-la-Gaillarde
Département	Corrèze
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	13/03/1969
Date d'effet	13/03/1969

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Jean-Pierre BERNARDIE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	19240 ALLASSAC
Téléphone	05 55 84 92 38
Fax	05 55 84 93 13
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	129 724
Densité moyenne	88,95

Périmètres

Nombre total de membres : 32

- Dont 28 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
19	Allasac (211900501)	4 005
19	Chamboulive (211903703)	1 237
19	Condat-sur-Ganaveix (211906003)	676
19	Cublac (211906607)	1 721
19	Donzenac (211907209)	2 711
19	Espartignac (211907605)	451
19	Estivaux (211907803)	426
19	Eyburie (211907902)	504
19	Lamongerie (211910401)	117
19	Larche (211910708)	1 640
19	Mansac (211912407)	1 443
19	Masseret (211912902)	693
19	Meilhards (211913108)	529
19	Orgnac-sur-Vézère (211915400)	318
19	Perpezac-le-Noir (211916200)	1 151
19	Pierrefitte (211916606)	89
19	Sadroc (211917802)	941
19	Saint-Bonnet-l'Enfantier (211918800)	397
19	Saint-Pantaléon-de-Larche (211922901)	4 878
19	Saint-Pardoux-l'Ortigier (211923404)	487
19	Saint-Viance (211924600)	1 864
19	Saint-Ybard (211924808)	694
19	Salon-la-Tour (211925003)	658
19	Ussac (211927405)	4 285
19	Uzerche (211927603)	2 917
19	Varetz (211927801)	2 450
19	Vigeois (211928502)	1 229
19	Voutezac (211928809)	1 423

- Dont 4 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
19	CA du Bassin de Brive (200043172)	CA
19	CA Tulle Agglo (241927201)	CA
19	CC du Pays de Lubersac-Pompadour (200066603)	CC
19	CC du Pays d'Uzerche (241927243)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 3

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) <i>1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ; 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ; 5° La défense contre les inondations et contre la mer ; 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ; 12° L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique. EPCI membres : - CC Pays d'Uzerche pour l'intégralité du territoire - CABB pour l'intégralité du territoire, sauf item 5 - Tulle Agglo pour les communes de Chamboulive et Pierrefitte - CC Pays de Lubersac-Pompadour pour les communes de Beyssac, Concèze, Saint-Martin-Sepert, Saint-Pardoux-Corbier, Saint-Sornin-Lavolps et Troche.</i> Par substitution
- Autres actions environnementales <i>Les opérations d'aménagement à caractère intercommunal ou communautaire visant la mise en valeur de la Vézère et de sa vallée et définies comme telles par le comité syndical. Adhérents : - la CABB dans son intégralité, -Chamboulive, Condat-sur-Ganaveix, Espartignac, Eyburie, Lamongerie, Masseret, Meilhards, Orgnac-sur-Vézère, Perpezac-le-Noir, Pierrefitte, Saint-Ybard, Salon-la Tour, Uzerche, Vigeois.</i> A la carte : La compétence a été conservée par : Uzerche, Condat-sur-Ganaveix, Saint-Ybard Par substitution
Autres - Autres <i>Sauvegarde du patrimoine vernaculaire public présentant un intérêt touristique pour le territoire. Collectivités concernées : Donzenac, Espartignac, Estivaux, Eyburie, Lamongerie, Masseret, Meilhards, Orgnac-sur-Vézère, Perpezac-le-Noir, Pierrefitte, Sadroc, Saint-Bonnet-l'Enfantier, Saint-Ybard, Salon-la-Tour, Vigeois, Voutezac. // Entretien et aménagement des sentiers. Collectivités concernées : Chamboulive, Donzenac, Espartignac, Estivaux, Eyburie, Lamongerie, Masseret, meilhards, Orgnac-sur-Vézère, Perpezac-le-Noir, Pierrefitte, Sadroc, Saint-Bonnet-l'Enfantier, Saint-Prdoux-l'Ortigier, Vigeois. // Natura 2000 maîtrise d'ouvrage de la mise en oeuvre du document d'objectifs. Collectivités concernées : Allasac, Cublac, Estivaux, Larche, Mansac, Saint-Pantaléon-de-Larche, Saint-Viance, Saint-Ybard, Ussac, Uzerche, Varetz, Vigeois, Voutezac.</i>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)